

Isère

Demi-échangeur sur l'A7 : Vinci condamné à payer 261 000 euros à Reventin-Vaugris

Le Juge de l'expropriation du département de l'Isère a rendu un jugement favorable à la municipalité concernant des expropriations.

C.Le. –



Les terrains expropriés sont situés entre la plaine sportive et l'autoroute A7 à Reventin-Vaugris. Photo Le DL /Clémence Lena

C'est un jugement dont se félicite la municipalité de Reventin-Vaugris. Le Juge de l'expropriation du département de l'Isère a rendu un jugement favorable à la municipalité, contraignant Vinci Autoroutes à verser une indemnité de 261 000 euros. Dix fois supérieure à celle proposée par l'entreprise autoroutière. Cela concerne le transfert de gestion effectué au profit de Vinci Autoroutes de certains terrains de la commune. Un transfert vivement contesté par la municipalité.

« Une reconnaissance de l'importance de ces espaces »

« Les terrains expropriés sont essentiels pour la vie communale », explique la commune. « Ils servent de cadre à de nombreuses manifestations culturelles et festives, telles que le festival de jazz, le gala de danse, la kermesse de l'école et le centre de loisirs, qui accueille près de 120 enfants chaque été. La décision du juge représente ainsi une reconnaissance de

l'importance de ces espaces pour la commune et met en lumière l'échec des tentatives de Vinci de minimiser leur valeur. »

D'autre part, selon la municipalité, « ce jugement met en évidence l'attitude de mépris de Vinci Autoroutes envers les règles et les intérêts des habitants de Reventin-Vaugris. Depuis le début du projet, la commune et ses habitants ont exprimé une vive opposition à la variante "centre" retenue par Vinci, qui impacterait gravement la qualité de vie locale, en augmentant le trafic et en détériorant l'environnement et la sécurité des Reventinois ».

Si cette décision satisfait la commune, le projet de demi-échangeur continue d'avancer et le début des travaux est toujours prévu pour septembre-octobre 2024. Les deux recours déposés par la municipalité reventinoise et l'association Citee, contre la déclaration d'utilité publique et l'autorisation environnementale, n'ont toujours pas été jugés.

Contacté, Vinci Autoroutes n'a pas répondu à nos sollicitations.